



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4634

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 à M05 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter, Zone de la Petite Ovette, à Terville,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 17 E 0005., relatif à l'aménagement d'un espace jeux « Trampoline » sous l'enseigne « Liberty Park», zone de la Petite Ovette, Parc Commercial SuperGreen à Terville,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 28 avril 2017,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 13 avril 2017

VU l'avis favorable émis par les Commissions d'Arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité aux personnes handicapées lors de sa visite du 9 mai 2017,

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture au public de l'établissement « LIBERTY PARK » sis Zone de la Petite Ovette Parc Commercial SuperGreen à Terville (57180), à compter du 11 mai 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 10 mai 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : 10 MAI 2017